ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir des groupes de niveau au collège

Question écrite n° 8315

Texte de la question

M. Stéphane Peu interroge Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'avenir des groupes de niveau dits « groupes de besoins » au collège. Les « groupes de besoins » inscrits au plan appelé « Choc des savoirs » ont été mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2024 pour les élèves de 6ème et 5ème et devraient l'être à compter de septembre 2025 pour les élèves de 4ème et 3ème. Prévus pour regrouper les élèves en fonction de leur niveau et de leurs besoins pour les enseignements de français et de mathématiques, ils ont pour objectifs de : porter au plus haut les aptitudes des élèves, garantir à tous les élèves l'acquisition progressive et la maîtrise des connaissances et des compétences et enfin de renforcer la confiance des élèves en leur capacité d'apprendre et de réussir au collège. Très contestés depuis l'origine par les parents, les professionnels de l'éducation, les syndicats enseignants, en raison des nombreuses études réalisées sur le sujet révélant notamment le risque important d'aggravation des inégalités et des effets délétères sur les élèves, cette mesure gouvernementale a tout de même été mise en œuvre. Une décision cependant accompagnée d'une mission, demandée par le ministère de l'éducation nationale à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igesr), visant à évaluer la mesure. Après des mois d'enquête de terrain, les inspecteurs de l'Igesr ont publié en mai 2025 leur rapport intermédiaire. Un rapport que M. le député qualifie, après une lecture attentive, de très critique. En effet, la mission de l'Igesr révèle, qu'après avoir porté un regard approfondi sur la manière dont cette mesure atteignait ou non les objectifs qui lui étaient fixés et notamment le fait de garantir à tous les élèves l'acquisition progressive et la maîtrise des connaissances et des compétences des plus fragiles aux plus avancés, que : « la mesure a offert une réelle visibilité à la grande difficulté scolaire, sans parvenir à la résorber. [...] Si les effets s'avèrent contrastés en ce qui concerne les élèves "à faibles besoins" ou "à besoins modérés", en revanche les élèves les plus fragiles, "à forts besoins", n'ont clairement pas bénéficié des avancées attendues de la mesure. Les raisons en sont multiples mais le risque est majeur de voir les écarts de compétences se creuser entre les élèves et ainsi fragiliser fortement le retour en classe entière en début de 4e ». Un constat clair, qui appellent des mesures fortes et urgentes. C'est la raison pour laquelle, les inspecteurs formulent plusieurs recommandations. Pour autant, malgré l'avis argumenté de l'Inspection générale, le Gouvernement a annoncé que les groupes de niveaux seraient pour l'heure maintenus à la rentrée 2025 et donc élargis aux classes de 4ème et 3ème selon le calendrier fixé initialement. Cette décision interroge. C'est pourquoi il souhaite, d'une part, connaître les raisons d'une telle décision, qui contrevient manifestement aux conclusions d'une mission d'inspection que le ministère à lui-même demandé et, d'autre part, savoir comment elle entend néanmoins se saisir de ce rapport.

Données clés

Auteur : M. Stéphane Peu
Circonscription : Seine-Saint-Denis (2e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8315
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE8315

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 juillet 2025, page 5975